

Appel à cotisation 2025 - Collectivité

Réseau National des Maisons des Associations

Le présent bulletin dûment rempli, signé et tamponné par la personne habilitée à engager la structure, vaut adhésion de l'association au Réseau National des Maisons des Associations - RNMA. Il doit nous être retourné accompagné du règlement correspondant.

Nom de la structure : Maison de la Vie Associative de Malakoff
Représentée par : Jacqueline BELHOMME, Maire de Malakoff
agissant en qualité de représentant.e légal.e,

Adhère au Projet Associatif du RNMA au titre de l'année 2025

et verse la somme de : 500 € en règlement de la cotisation annuelle selon la grille tarifaire votée en AG du 1er avril 2021 (voir en annexe).

Fait à Malakoff le 23/05/2025

Signature et tampon :



Pour l'émission d'un bon de commande, vous trouverez un devis joint à ce formulaire.

Votre bon de commande est à envoyer par mail à :
compta.rnma@maisonsdesassociations.fr
N° SIRET : 478 740 186 00034

IBAN : FR76 1290 6501 2157 4557 3614 741

BIC : AGRIFRPP829

RNMA – les tarifs d'adhésion 2025

Votés en AG du 1er avril 2021

Pour les collectivités :

POPULATION DE LA COLLECTIVITE EN NOMBRE D'HABITANTS	TARIFS 2025
≤ 5000 habitants	300 €
5 001 à 10 000 habitants	450 €
10 001 à 20 000 habitants	
20 001 à 30 000 habitants	500 €
30 001 à 50 000 habitants	
50 001 à 100 000 habitants	600 €
100 001 à 300 000 habitants	700 €
300 001 à 500 000 habitants	800 €
500 001 à 1 000 000 habitants	1 000 €
Plus de 1 000 000 habitants	1 200 €
Tarif spécifique Ville de Paris	2 820 €

Extrait du règlement intérieur validé par l'AG de mars 2017 :

Si le dossier est présenté au cours du 1er semestre de l'année civile, une fois son dossier de candidature accepté par le CA, le déposant s'engage à s'acquitter du montant total de la cotisation pour l'année en cours. Pour les adhésions acceptées à partir du 2ème semestre de l'année, le déposant s'engage à s'acquitter de 50% du montant de l'adhésion annuelle.

Adhésion et Rencontres Nationales :

Dans le prix de cotisation pour un nouvel adhérent, il est inclus la gratuité sur une rencontre nationale pour 2 personnes, un technicien et un élu, sur la même édition, avec une validité sur une période d'un an à compter de la validation de l'adhésion. Seuls les coûts pédagogiques sont offerts (les frais d'hébergement, de repas et de transport restent à la charge de la structure).

Pour les associations :

BUDGET ANNUEL DE L'ASSOCIATION	TARIFS 2025
≤ 50 000 €	150 €
Entre 50 001 et 100 000 €	200 €
Entre 100 001 et 200 000 €	350 €
Entre 200 001 et 300 000 €	450 €
Entre 300 001 et 400 000 €	550 €
> 400 000 €	700 €